



Ce dossier doit impérativement être déposé complété à l'Espace jeunesse cominois, 1, rue des Maires Lambin à Comines. Le traitement de la demande sera effectué dans le mois suivant. Le nombre de bourses est limité.

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION :
(MERCİ DE NE PAS COMPLÉTER)

- Dossier déposé le :
- Examiné par le jury le :
- Décision du jury :
 - Dossier retenu
 - Dossier non retenu
 - Motif :

1 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

• Nom :

• Prénom :

• Adresse :

.....

.....

• E-mail :

• Téléphone fixe : • Téléphone portable :

• Date de naissance : • Lieu de naissance :

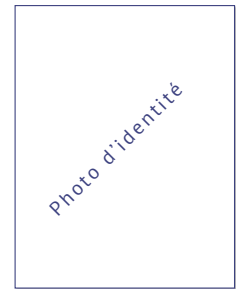
• Votre situation scolaire :

.....

.....

.....

.....



2 LE PROJET

• Le projet est individuel collectif

• Nombre de jeunes concernés par le départ :

Précisez :

Nom : Prénom : Âge :

Nom : Prénom : Âge :

Nom : Prénom : Âge :

Nom : Prénom : Âge :

4 BUDGET PRÉVISIONNEL

Le budget doit être équilibré (dépenses = recettes)

L'autofinancement doit obligatoirement être supérieur à 30 % des dépenses.

Pour le transport : En voiture, se baser sur les données du site www.mappy.com qui vous donnera une estimation des frais de carburant et de péage. En train/avion : se fixer sur le devis agence de voyage ou SNCF. Ne pas oublier l'estimation du transport sur le lieu du projet.

Pour l'équipement : si nécessité d'achat de tente, duvet, ...

DÉPENSES		RECETTES		
INTITULÉ	MONTANT	INTITULÉ	ACQUIS	NON-ACQUIS
• TRANSPORT		• AUTOFINANCEMENT :		
		- ARGENT DE POCHE, - PETITS BOULOTS, - PARENTS...		
• HÉBERGEMENT				
		• BOURSE À PROJET MUNICIPALE		
• ÉQUIPEMENT		AUTRES FINANCEURS (À PRÉCISER)		
• REPAS				
• ACTIVITÉS				
• ASSURANCE				
• AUTRES (À PRÉCISER)				
TOTAL		TOTAL		

5 PIÈCES À FOURNIR

- Pour les mineurs : autorisation parentale sur papier libre
- Certificat de scolarité pour l'année en cours
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Relevé d'identité bancaire
- Justificatif de domicile (facture ou attestation sur l'honneur)
- Devis et factures pour chaque prestation (transport, hébergement, ...)
- Le règlement ci-joint, daté et signé

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la ville de Comines. Vos données seront utilisées ou traitées que dans la mesure où cela est nécessaire pour la continuité des services. Vos informations personnelles sont collectées pour la seule finalité présentée dans ce formulaire, à savoir l'enregistrement et l'instruction des bourses à projets municipales. Vos données sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder le temps nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi, à moins que vous exerriez votre droit de suppression ou si la durée de conservation doit être allongée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire. Pendant cette période, la ville de Comines met tout en œuvre pour assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 applicable dès le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données en cas de motifs légitimes. Si vous estimez que vos droits ne sont cependant pas respectés, vous disposez également du droit à déposer une réclamation ou une plainte auprès de la CNIL, autorité de contrôle compétente dans le domaine de la protection des données à caractère personnel ou de contacter le délégué à la protection des données mutualisé de la ville de Comines à dpd-mutualises@lillemetropole.fr